

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

2

Édito	P 3
Vue d'ensemble du réseau	P 4
Les instances de la fédération	P 6
L'équipe fédérale	P 7
Une fédération nationale reconnue	P 8
Une fédération de proximité	P 9
Le congrès de Pau	P 10
Le Programme FAIRe CNSA	P 12
Nos combats en 2024	P 16
Un service, des expertises sur les métiers du domicile	P 20
Accompagnement de projets	P 26
Chaque jour aux côtés des adhérents	P 28
Remerciements aux partenaires	P 31

ÉDITO

2024 fut une année charnière pour notre fédération. À la croisée des engagements de long terme et des mutations accélérées du secteur, Adédom a su faire preuve de constance, de créativité et de détermination pour accompagner les associations adhérentes dans un environnement toujours plus complexe.

Nos **combats**, notamment pour un **financement juste** et **pérenne** de nos activités et en particulier celui des centres de santé, ont abouti positivement en toute fin d'année. L'absence de prise en charge uniforme de l'avenants 43 de la Branche, continue de fragiliser les équilibres économiques de nombreuses structures. Nous avons porté avec force cette revendication auprès des pouvoirs publics, réaffirmant que la reconnaissance salariale ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Une grande loi sur la perte d'autonomie qui a pu susciter de l'espoir pour notre secteur n'est jamais venue, même si la loi « Bien Vieillir » du 8 avril 2024 a permis quelques dispositions organisationnelles.

Mais 2024 a aussi été l'année d'une mobilisation collective exemplaire autour de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, abordée non comme une contrainte, mais comme une opportunité stratégique. Le Congrès de Pau en juin a été le temps fort de cette dynamique, réunissant près de 250 adhérents. Des engagements concrets ont été votés, et le calcul de notre empreinte carbone a été lancé, préparant un véritable tournant pour notre réseau.

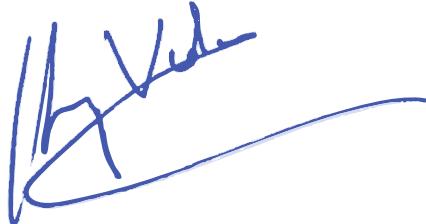
C'est également dans cette optique de transformation que le **programme FAIRe** s'est déployé, au service de la modernisation, de la professionnalisation et de l'adaptation réglementaire de nos structures. Réforme des Services autonomie, télégestion, cybersécurité, démarche qualité avec le référentiel HAS, accompagnement au changement : autant d'axes concrets mis en œuvre au bénéfice des adhérents.

La fédération a poursuivi son accompagnement opérationnel à travers des milliers de sollicitations traitées, des webinaires, des journées nationales, des publications comme la Newsletter ou la lettre politique, tout en renforçant son ancrage territorial via les délégations et les visites de terrain. L'animation des commissions, les démarches en co-construction avec les adhérents, les partenariats nationaux et locaux comme ceux avec France Travail, témoignent d'un écosystème fédéral vivant et tourné vers l'action.

Notre ambition demeure inchangée : soutenir au quotidien, anticiper les mutations, valoriser nos métiers, défendre un modèle d'accompagnement humain et solidaire. Ce rapport d'activité 2024 illustre la richesse et la densité de ce travail collectif mené avec et pour vous.

Hugues Vidor,
Directeur Général de la fédération

Bonne lecture !



VUE D'ENSEMBLE DU RESEAU

Le réseau Adédom couvre 12 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines.

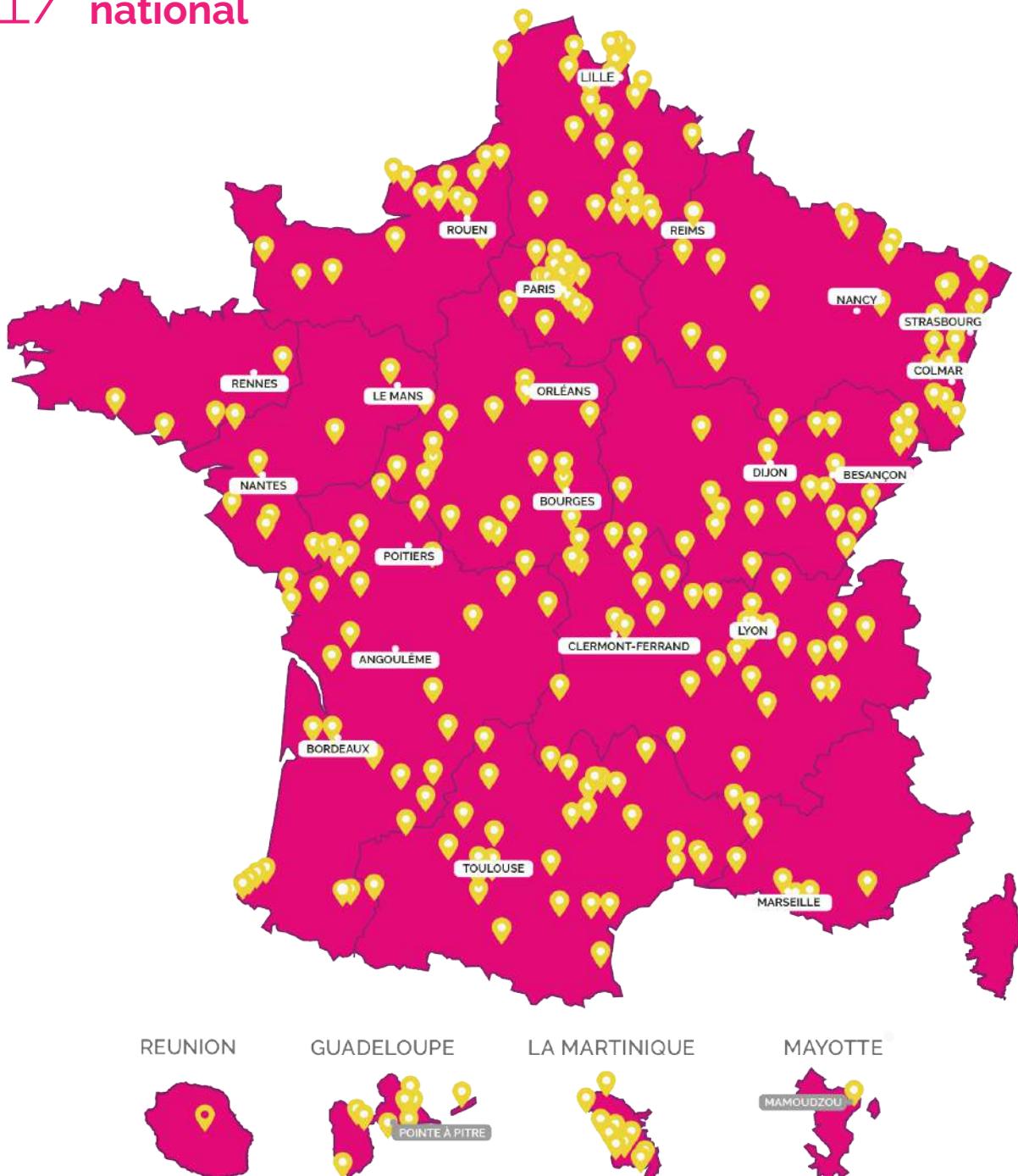
Les 300 associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements.



Le réseau Adédom compte plus de **4000 administrateurs bénévoles** investis au sein du Conseil d'administration des associations adhérentes.

1/ Un réseau national

4



2 / Un réseau en chiffres

La fédération Adédom regroupe 783 services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile répartis en :

38
SAAD familles
(Services d'Aide à Domicile Familles)

7
Accueils de jour

173
SAAD PA
(Services d'Aide à Domicile Personnes Agées)

83
GED
(Garde d'Enfant à Domicile)
handicap et hors atypique

71
CSI
(Centres de Santé Infirmiers)

19
SPASAD
(Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)

148
SAP
(Services à la Personne)

5

165
SAAD PH
(Services d'Aide à Domicile Personnes Handicapées)

68
SSIAD
(Services de Soins Infirmiers à Domicile)

8
Centres pluridisciplinaires de santé

2
Structures évaluatrices

1
Collectif d'associations



LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

1 / Conseil d'administration et Bureau fédéral

C'est au cours de l'Assemblée Générale Adédom (Congrès de PAU) des 12-13 et 14 juin 2024 que le Conseil d'administration fédéral a été renouvelé pour le tiers de membres sortants. Le Conseil étant ainsi composé de 23 membres, soit 17 membres issus du Collège « bénévoles » et 6 membres du Collège « salariés ».

Au 31 décembre 2024, ses membres sont les suivants :

- Pour le Collège « bénévoles » : Jean-Paul BUS, François CAPUTO, Didier DESPREZ, Dominique EVRARD, Geneviève GAUDIN, André GERCÉ, Edwige GUEYNARD, Philippe HANEN, Christine HAQUETTE, Odile LALLEMAND, Alain LAPEYRE, Patrick MALPHETTES, Gilles PAILLAT, Marc PEDUSSAUD, Gérard PERNETTE, Michel POULARD et Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT
- Pour le Collège « salariés » : Grégory BORNUAT, Pierre BOUDÉ, Thierry HEIT, Laurence MEINIER, Bruno PALANDRE et Éric VERNIER

6

Le Bureau fédéral est composé de 7 membres.

Au 31 décembre 2024, le Bureau fédéral est ainsi constitué :

- Président : Patrick MALPHETTES
- 1er Vice-président : Philippe HANEN (en charge de l'innovation et du développement)
- 2nde Vice-présidente : Odile LALLEMAND (en charge de l'animation des territoires)
- Trésorière: Edwige GUEYNARD
- Secrétaire : Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT

Membres : Christine HAQUETTE, Alain LAPEYRE

Le Bureau fédéral comprend un membre invité du collège salarié du Conseil d'administration. En 2024, Laurence Meinier a été désignée pour participer aux travaux du Bureau Fédéral.

Le Bureau fédéral et le Conseil d'administration sont garants du bon fonctionnement de la fédération en lien direct avec la Direction générale et l'équipe fédérale, avec lesquelles ils entretiennent des relations régulières, notamment au regard de leur représentation dans les différentes instances et auprès des partenaires institutionnels. À ce titre, ils sont les porte-paroles des positions de la fédération dans leur association et dans les territoires et promeuvent les actions engagées pour les adhérents du réseau Adédom.

Les Instances fédérales, que composent le Conseil d'administration et le Bureau, se réunissent de façon régulière tout au long de l'année suivant les élections en Assemblée Générale, pour prendre acte d'éléments de communication, accompagner les adhérents – et prospects – ou statuer sur des décisions relatives à des actions à mener, à l'appui de notes et présentations élaborées par l'équipe fédérale – experts dans leurs domaines.

Réunions du Conseil d'administration en 2024

Les 31 Janvier et 1 février ; les 11 et 12 avril ; le 26 et 27 juin ; les 1 et 2 octobre ainsi que les 4 et 5 décembre.

Réunions du Bureau fédéral en 2024

Le 11 janvier ; le 15 février ; le 14 mars ; le 3 avril ; le 14 mai ; le 6 juin ; le 11 juin, le 20 juin ; le 4 juillet ; le 12 septembre ; le 10 octobre ainsi que le 21 novembre.

2 / Commissions fédérales

Animées conjointement par un administrateur fédéral et un membre de l'équipe Adédom expert dans son domaine, elles sont composées d'une dizaine de personnes issues des associations adhérentes pour échanger sur les dossiers d'actualité qui les concernent, mais aussi apporter leur expertise pour éclairer les administrateurs et autres représentations et répondre aux besoins et aux attentes du réseau en produisant des outils à destination des adhérents.

Ces commissions réunissent des présidents, des directeurs et des responsables de services ou de secteurs :

- Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour
- Commission Technologie et Mutualisation des achats
- Commission Personnes âgées et Personnes en situation de handicap
- Commission Enfance et Familles
- Commission Qualité

L'ÉQUIPE FÉDÉRALE

La fédération s'appuie pour développer ses actions sur une équipe de permanents dirigée par Hugues Vidor. Elle est composée de 17 salariés qui interviennent auprès des adhérents pour les conseiller et les accompagner dans le développement de leur structure. Les permanents contribuent par des propositions et des participations aux réflexions et aux travaux de la fédération (formation, convention collective, aide et soin à domicile, communication, risques professionnels, qualité...) et auprès des partenaires de la fédération.

Pour prendre contact avec un membre de l'équipe, merci d'adresser un mail à : contact@adedom.fr

Les membres de l'équipe fédérale au 31/12 :

Hugues VIDOR, Directeur Général, Laetitia VERDIER, Secrétaire générale, Patricia BARBÉ, Assistante de direction, Kennie ANDRIANO, Comptable (congés maternité), Sylvie QUIQUET, Comptable (CDD remplacement), Isabelle HERRY, Responsable du service Santé et Soins, Stéphanie PRANGE, Responsable Aide et accompagnement, Marine ZINZEN, Conseillère technique Enfance Famille, Gaïa-Lou de MOULINS, Conseillère technique PA/PH, Audrey LETIN, Responsable du service Développement, Innovation et Animation des territoires, Lucie DESARBRES, Cheffe de projet, Frédérique Perrin, Responsable qualité, Cyrille TISSOT, Juriste en droit social, Laetitia SAINT-FELIX, Juriste en droit social, Jennifer GNANGUI, Responsable Emploi-Formation, David ZEISLER, Responsable de la communication et des partenariats, Pierre TCHERKEZIAN, Chargé de Mission communication Web et Réseaux Sociaux, Ines BOUCHIBI, Chargée de Mission Développement et Communication.

Les membres d'Adédom formation : Christophe TROUSSEAU, Responsable Adédom Formation, Karishma BALLOO, Assistante commerciale formation, Alexandra MASSON, Assistante formation.



UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE

8



UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ

LA VIE TERRITORIALE

« La diversité des territoires est la richesse du réseau »

1 / La vie du réseau

En 2024, la dynamique se poursuit au sein de l'ensemble des territoires.

Cette année encore, la vie du réseau a été marquée par des mobilisations, des rencontres territoriales, l'accompagnement des Délégués territoriaux dans leur mission, le développement du réseau.

Le réseau Adédom, c'est :

- **1 Vice-Présidente en charge de l'animation des territoires**
- **14 délégués territoriaux Adédom**
- **5 délégués adjoints territoriaux Adédom**

Eux mêmes accompagnés au sein des équipes territoriales de **42 délégués départementaux + 18 délégués activités**

La vie en réseau fluctue au gré des arrivées et des départs : Alain Labre, Délégué Adjoint territorial Grand-Est et Alexandra Botton, Déléguée territoriale Centre-Val-de-Loire, ont mis fin à leur mandat. Nous les remercions pour leur implication dans la dynamique territoriale.

Cinq nouveaux délégués territoriaux et délégués territoriaux adjoints ont rejoint l'aventure en 2024 : Didier Desprez (Adédom Hauts-de-France), Odile Sauvageot-Albrecht (Adédom Centre-Val-de-Loire), Philippe Hanen (Adédom Grand-Est), Céline Elsensohn (Adédom PACA) et Olivier Saltarelli (Adédom Bourgogne Franche-Comté).

2 / Les actions des territoires

Actions de représentation – les délégations territoriales

Les délégués territoriaux assurent la coordination et l'animation des équipes territoriales, tout en élaborant le projet du

territoire en collaboration avec leur équipe et les adhérents locaux. Ils veillent également à la bonne mise en œuvre des actions engagées.

Avec leur équipe territoriale, dont la composition peut évoluer selon les spécificités locales, ils remplissent un rôle de représentation auprès des partenaires et financeurs (Collectivités territoriales, institutions, Conseil régional, ARS, CAF, CPAM, ainsi que les représentants institutionnels de la Branche de l'aide à domicile et de l'UDES, entre autres).

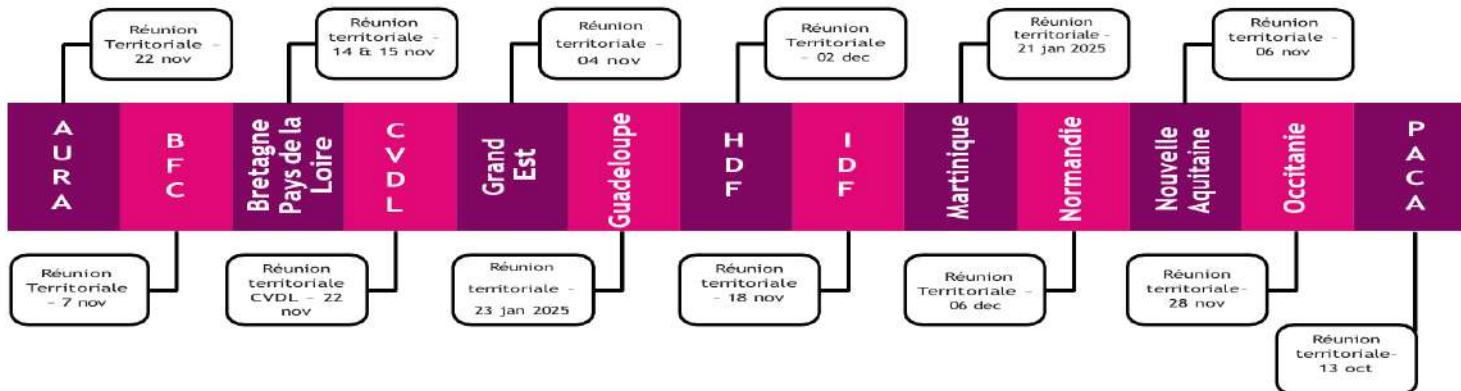
Dans le cadre de la réforme des services Autonomie à domicile, des instances départementales de concertation, incluant les fédérations du domicile telles qu'Adédom, ont été instaurées. Pilotées conjointement par l'ARS et les CD, ces instances réunissent les acteurs du secteur du domicile, les CPAM et la CARSAT afin de cartographier l'offre existante. En parallèle, des instances régionales sont mises en place, intégrant les Délégués territoriaux Adédom.

Cette initiative s'inscrit dans une nouvelle dynamique territoriale et place les Délégués départementaux au cœur d'une réforme qui vise à transformer l'offre de services à domicile.

Les réunions territoriales

De nombreuses rencontres territoriales ont été mises en place tout au long de l'année 2024. Ces réunions ont été organisées soit en collaboration avec les Délégués territoriaux, soit directement par ces derniers.

Les visioconférences et réunions du premier semestre se sont déroulées entre janvier et juin, tandis que celles du second semestre ont eu lieu entre octobre et décembre. Ce rythme, adopté après une phase d'expérimentation, vise à rassembler les adhérents à deux reprises chaque année. Enfin, en complément de ces rencontres régulières, des initiatives visant à encourager les échanges d'informations et à mener des actions locales, à l'initiative des Délégués territoriaux, sont mises en place.



LE CONGRÈS DE PAU

1 / La RSE associative Une chance plus qu'une contrainte

Du 12 au 14 juin 2024, environ 250 acteurs du secteur de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile se sont réunis à Pau à l'occasion du 6ème Congrès national de la fédération. Cet événement fédérateur a été placé sous le signe de l'avenir et de l'engagement collectif autour d'un thème central : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), non comme une obligation, mais comme une opportunité stratégique pour les structures associatives.

2 / Une mobilisation forte autour de la RSE

La journée du jeudi 13 juin a été consacrée à la thématique de la RSE. Des échanges, il ressort que la RSE doit être envisagée comme un levier d'évolution et de transformation des pratiques. Les participants aux tables rondes soulignent la nécessité de concilier performance sociale, respect de l'environnement et viabilité économique. L'enjeu : mieux répondre aux défis contemporains tout en renforçant le sens et les valeurs de l'engagement associatif.

Trois temps forts ont rythmé la journée du 13 juin, entièrement consacrée au colloque :

- Une première table ronde a permis de mettre en lumière des initiatives concrètes portées par des associations engagées, comme l'ASEF 18 ou le CSI de La Chapelle-Saint-Luc.
- Une deuxième table ronde a ouvert la voie à de nouvelles ambitions : intégrer davantage la RSE dans les territoires, au plus près des enjeux locaux et des dynamiques d'innovation.



- Une troisième table ronde a souligné l'engagement du réseau Adédom, avec notamment la présentation de l'outil Valor'ESS, destiné à accompagner les structures dans la mesure de leur impact environnemental et social.

3 / Des ateliers pour agir ensemble

Les congressistes ont également participé à plusieurs ateliers thématiques, centrés sur des leviers concrets de la transition :

- Sobriété numérique et transition énergétique
- Mobilité des professionnels à domicile ;
- Ressources humaines : passer des valeurs aux actes ;
- Gestion des déchets, œuvres sociales, question des aidants...

Les échanges ont été riches, porteurs d'idées neuves, et ont mis en avant la capacité d'innovation du secteur.

Des pistes d'action concrètes ont été partagées : éco-conception, management participatif prévention de l'épuisement professionnel, ou encore sensibilisation aux écogestes.

4 / Un moment collectif et structurant

Fait marquant de cette édition : la participation active des adhérents à la définition d'objectifs RSE communs, votés en plénière en fin de journée.



Ces engagements collectifs concernent notamment :

La gouvernance

- Incrire la RSE dans les processus de décision et de mise en œuvre de la structure : projet associatif, projet de service etc.
- S'engager dans une réflexion et dans des actions avec les salariés et les parties prenantes sur la RSE

Les relations, conditions de travail et droits de l'homme

- Promouvoir un management participatif impliquant les parties prenantes visant à améliorer la qualité de vie au travail qui prend aussi soin des dirigeants
- Prévenir l'inaptitude au travail et accentuer les politiques de prévention des risques professionnels

L'environnement, décarbonation

- Former aux écogestes et à l'éco-citoyenneté pour un impact sur la structure et auprès des personnes accompagnées (utilisation raisonnée des produits ménagers, des produits à usage unique et favoriser les produits moins polluants)

5 / Un temps de célébration

Créer un temps de respiration, favoriser le lien et célébrer... le dîner de gala, les échanges informels, les rencontres sur les stands ont renforcé le sentiment d'appartenance au réseau et l'envie d'agir ensemble.

Enfin, la journée du 14 juin a permis d'aborder d'autres sujets d'actualité du secteur : réforme SAD, attractivité des métiers, management innovant ou encore outils numériques. Là encore, l'esprit de co-construction et de partage a été au rendez-vous.

Avec pour mot d'ordre **Résolument tournés vers l'avenir !** cette 6e édition du Congrès Adédom a démontré la vitalité d'un secteur en mouvement et fait de la RSE un moteur d'amélioration continue au service de ses missions.

11

L'initiative RSE d'Adédom

Adédom s'est engagée depuis 2023 dans une stratégie sur sa responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et plus précisément sur son empreinte carbone.

En effet, dans la lignée des travaux novateurs menés par la Fédération sur l'impact social, il paraissait important de s'investir davantage sur le volet environnemental.

Ainsi après avoir sensibilisé, fin 2023, les administrateurs, les délégués territoriaux et les salariés aux enjeux environnementaux, 2024 a été une année charnière sur le sujet.

La journée du Congrès consacrée à ce thème a été l'occasion de poser le cadre en présentant les résultats de l'évaluation du secteur de l'autonomie par le Shift Project.

Les témoignages des adhérents Adédom et les différentes expertises ont montré que tenir compte des impacts environnementaux dans une activité est souvent un pari gagnant entraînant des effets positifs sur la qualité de vie au travail et une source d'économies.



LE PROGRAMME FAIRe



1 / Présentation du Programme

12

La Fédération Adédom, avec le soutien de la CNSA, a lancé une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents pour relever les défis actuels, futurs, attenants au secteur de l'aide à domicile. De 2015 à 2021, un premier programme de modernisation a permis de faire évoluer les équipements, d'améliorer la qualité et la coordination des aides et soins, et de professionnaliser les dirigeants. Le programme CNSA – FAIRe 2023-2026 poursuit ces efforts en aidant les structures d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) adhérentes à s'adapter aux évolutions réglementaires. Plusieurs actions clés du programme consistent en la mise en place d'accompagnements sur la réforme du Service autonomie à domicile, sur la qualité, sur les pratiques managériales innovantes, ou encore l'organisation de temps collectifs sur des points techniques réglementaires.

Les objectifs du programme FAIRe 2023-2026 consistent à moderniser, professionnaliser et mettre en conformité les structures appartenant au réseau Adédom avec les obligations réglementaires du secteur.



Durée du Programme FAIRe :

3 ans (de 2023 à 2026)

Public cible:

Structures SAAD

Modernisation :

Améliorer les équipements et les pratiques des structures

Professionnalisation

Former et accompagner les dirigeants pour mener des projets innovants et améliorer la gestion

Adaptation réglementaire :

Aider les adhérents à comprendre les évolutions réglementaires.

2/ Contenu et réalisations 2024

Axe 1 : Accompagnement à la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en Service autonomie à domicile.

- [Action 1.1.2.3] Soutien à l'adaptation des organisations de travail/ Aide à la conduite du changement dans les services/ Appui aux opérations de mutualisation/regroupement/création [Action accompagnement sur la réforme SADI]

La Fédération soutient la mise en œuvre des services autonomie à domicile qui renforce l'offre de services à domicile en la transformant en une offre complète de soins et d'accompagnement.

Cependant, la mise en place des services autonomie est complexe et nécessite un accompagnement pour les SAAD. Peu d'associations offrent à la fois aide et soins à domicile, ce qui entraîne des restructurations et des mutualisations.

Pour ce faire, l'offre d'accompagnement de la fédération s'est matérialisée en 2024 par le biais des actions suivantes :

Des actions largement suivies

- 1 journée nationale
- 2 webinaires référents territoriaux
- 2 webinaires techniques
- 9 ateliers territoriaux réforme SAD (un atelier par région)
- 3 ateliers d'une demi-journée, animation prestataire externe
- 6 structures accompagnées (sur 4 ou 8 jours), intervention prestataire externe
- 1 structure accompagnée (sur 4 jours), intervention prestataire externe

13

- [Action 1.4] Crédit d'outils en lien avec la réforme des services autonomie

Un accompagnement orienté et adapté à la culture réseau est crucial pour réussir la transformation des organisations en services autonomies à domicile. Cela nécessite des outils pratiques basés sur les retours d'expérience pour compléter les documents de référence des structures et faciliter la mise en œuvre de la réforme. La Fédération a, en ce sens, construit un corpus de guides et d'outils à destination de son réseau.

Exemple de corpus de productions interne et externe centralisé sur le Centre de ressource fédéral d'Adédom :

Guides :

- o Guide méthodologie projet de service focus SAD (date de parution : 18/12/2023)
- o Réforme des services autonomie : Etape préliminaire à l'élaboration d'un projet de rapprochement - Guide à destination des SSIAD (date de parution : 05/03/2024)
- o Fiche technique : construire ou rénover son projet de service (date de parution : 18/12/2023)

Outils :

- o Livret d'accueil
- o Projet de service
- o Chartes de bientraitance
- o Fiche d'événements indésirables et process de suivi
- o Procédure suspicion de faits graves

• [Action 1.5] Organisation d'accompagnement individuel d'associations en situation de fragilité

Le programme Adessadomicile 2020 a révélé que de nombreuses associations ont besoin d'un accompagnement renforcé, au vu de leur situation économique, que la Fédération ne peut pas fournir seule. Pour aider ces associations, la Fédération finance des audits qui sont réalisés par des consultants externes. Les candidats sont sélectionnés sur la base de leurs comptes des trois dernières années, et les résultats des audits sont suivis sur 12 et 24 mois.

En 2024, la Fédération a reçu peu de candidatures sur cette action. Elle souhaite toutefois renforcer le contenu et la communication sur ce sujet à destination de son réseau d'adhérents.

Axe 2 : Modernisation du secteur de l'aide à domicile

• [Action 2.2] Renforcer et pérenniser l'équipement en télégestion mobile

Le précédent programme a été un succès, avec 7 800 salariés équipés et un impact positif. L'évaluation de 2019 a montré que la télégestion mobile améliore les conditions de travail et que l'aide financière a facilité sa mise en œuvre.

Cependant, les dirigeants sont préoccupés par le financement à long terme de cet outil coûteux. La Fédération continue donc à soutenir l'équipement en télégestion mobile pour ceux qui ne l'ont pas encore adopté et pour le renouvellement des équipements existants. Les objectifs sont de permettre l'accès à cette technologie, de maintenir le niveau d'équipement, et de multiplier les effets bénéfiques de la télégestion mobile.

14

• [Action 2.2] Accompagner à la mise en place d'une politique de sécurité des SI

La sécurité des données et des échanges est cruciale, surtout pour les données sensibles des personnes âgées et handicapées. Les SAAD PA/PH adhérents d'Adédom manquent de compétences internes pour sécuriser leurs infrastructures.

Les associations doivent être sensibilisées aux risques de piratage et de destruction de données et accompagnées dans la mise en œuvre de dispositifs de cybersécurité. Les objectifs sont de protéger les associations contre ces risques, de les sensibiliser et de les accompagner dans la mise en œuvre de politiques adaptées.

Réalisations :

- 1 conférence et communication large sur la cybersécurité (notamment lors de la journée des directeurs)
- 2 ateliers collectifs sur le diagnostic du risque informatique au sein de l'organisation des structures

• [Action 2.3] Décarbonation

Adédom souhaite engager ses adhérents dans des actions de décarbonation via une approche « Responsabilité Sociétale des Entreprises ». Les objectifs incluent la sensibilisation aux enjeux climatiques, l'application d'un outil de bilan carbone, et la diffusion d'indicateurs d'impact sociaux et environnementaux.

L'action se déroule en plusieurs phases : ateliers de sensibilisation, déploiement d'outils de mesure d'impact, et suivi des engagements.

Réalisations :

- 1 Atelier de sensibilisation séminaire Délégués territoriaux
- Journées sur la RSE lors du Congrès (travaux en atelier)
- Calcul de l'empreinte carbone de la Fédération
- Production / Capitalisation des (RETEX) RSE des structures

• [Action 2.4] Renforcer l'accompagnement dans le management par la qualité et s'approprier le référentiel HAS comme levier de bientraitance.



Le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2022 a apporté des changements, notamment en rapport avec la démarche d'évaluation, l'organisation des évaluations et le calendrier pluriannuel. Les structures doivent adapter leur stratégie pour le bénéfice des personnes accompagnées et le respect des droits fondamentaux, tandis que les professionnels doivent ajuster leurs pratiques pour être bientraitants.

Les principaux objectifs des accompagnements proposés par la Fédération sont :

- o faciliter l'appropriation de la nouvelle démarche d'évaluation,
- o renforcer la démarche qualité,
- o utiliser le référentiel comme levier de bientraitance,
- o soutenir les référents qualité.

Les actions incluent des webinaires, des outils d'auto-évaluation, des ateliers collectifs, des accompagnements individualisés et... des cercles des référents qualité afin de dynamiser la démarche qualité et développer les compétences des professionnels.

Réalisations

- Finalisation de la mallette bientraitance
- 1 webinaire national sur le sujet de la bientraitance
- 1 atelier sur l'auto-évaluation en présentiel
- 1 séminaire des référents qualité
- Accompagnement des structures (pour la mise en conformité) par un consultant (2 jours)

• [Action 2.4.1] Perfectionner et optimiser les usages numériques des associations

Le numérique est crucial pour les SAAD, toutefois les coûts de formation et de paramétrage restent un obstacle. Si l'écosystème de la silver économie propose de nombreux outils innovants, il n'est pas aisés pour les directeurs et directrices de SAAD de juger lesquels sont pertinents, ni de pouvoir financer ces services. Les objectifs de cette action consistent à améliorer les compétences des cadres, sensibiliser, sélectionner des outils pertinents, faciliter l'accès à des outils innovants et renforcer la performance et la qualité du service.

Le sujet de l'optimisation des usages numériques a fait l'objet d'un atelier lors du Congrès bi-annuel (le 14 juin 2024). L'année 2025 portera de nouveau ce sujet avec la mise en place de nombreux ateliers et accompagnements, notamment sur le sujet de l'utilisation de l'intelligence artificielle en structure.

Axe 3 : Professionnalisation du secteur de l'aide à domicile (Soutien managérial / management innovant)

15

•[Action 3.1] Perfectionner et optimiser les usages numériques des associations

Face aux enjeux de valorisation des métiers, aux difficultés liées à l'absentéisme, au turn-over et à la qualité de vie au travail, les directions des associations s'interrogent sur leur organisation et leur mode de management. Le rôle des dirigeants et des encadrants intermédiaires évolue, notamment dans l'organisation du travail, l'animation des équipes et le contrôle.

Adédom propose des ateliers de co-développement entre managers de structures de son réseau, séparés en deux groupes : dirigeants et responsables de secteur. Le co-développement est une méthode structurée en sept étapes, allant de l'exposé de la problématique par un dirigeant jusqu'à la définition d'une synthèse, d'un plan d'action et d'un retour sur les enseignements de la séance. Cette méthode permet de résoudre des problèmes et d'améliorer la pratique professionnelle grâce à l'aide des pairs. En complément, les dirigeants peuvent bénéficier de séances de coaching individuel à hauteur de quatre séances par coaching.

En 2024, Adédom a mis à disposition de son réseau :

- 3 Cafés codev (séance de découverte du codéveloppement)
- Coachings dirigeants



NOS COMBATS EN 2024



1 / Financement du secteur de l'aide à domicile

L'absence de financement par certains Conseils départementaux des différents avenants de la Branche, et notamment de l'avenant 43, a gravement mis à mal le modèle économique des structures tandis qu'il a été observé des disparités de la dotation qualité entre elles.

16

Aussi, Adédom a continué à se mobiliser pour obtenir un **Financement effectif et pérenne** par les pouvoirs publics nationaux et locaux, véritablement fléché vers les structures.

En effet, Adédom a mis l'accent sur la nécessité de répondre rapidement et structurellement aux difficultés économiques d'un certain nombre d'associations d'aide et de soins à domicile et a souhaité des mesures fortes sur le financement et la tarification.

La Fédération a milité pour une prise en compte réelle et effective de cet impact financier dans la tarification des services d'aide à domicile, sur l'ensemble des territoires, de manière uniforme, pour les salariés, les structures et les bénéficiaires.

Adédom a pu rencontrer successivement les différents ministres en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, Mme Fadila Khattabi, M. Paul Christophe et Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, pour leur en faire part et faire le point sur les différentes réformes structurantes de l'aide à domicile : réforme du Service autonomie, loi « Bien Vieillir » avec l'attente de l'application d'un certain nombre de décrets, attente d'une loi sur l'Autonomie et les enjeux du secteur : recrutement, reconnaissance, situation économique.

2 / Politique salariale

La mobilisation sur le volet politique salariale s'est inscrite dans un contexte de détarification par certains Conseils départementaux, de pénurie de recrutement et de concurrence d'opérateurs lucratifs.

Le combat s'est donc poursuivi auprès des pouvoirs publics, notamment sur la prise en charge par les différents financeurs.

Ainsi, la Fédération a été active auprès de la DGCS pour la poursuite du financement de l'avenant n°54 sur la valeur du point et de l'avenant n°61 sur les coefficients de salaires.

En outre, lors de la Conférence salariale du 28 février 2024, les problématiques de financement de l'avenant 43, de recrutement et de décrochage des salaires ainsi que la nécessité de sauver l'activité des centres de santé infirmiers ont de nouveau été évoqués et abordés. La DGCS n'a alors pas apporté de réponse. Elle n'a d'ailleurs pas annoncé d'évolution du taux directeur de la masse salariale de la Branche, et ce pour la troisième fois.

Au cours de cette année, la Fédération a réitéré ses alertes quant à l'absence de l'Assemblée des Départements de France (ADF) au sein de la Commission nationale d'agrément (CNA), une absence qui ébranle directement le financement des services d'aide.

Enfin, les actions de la Fédération ont également porté sur la préservation des marges de manœuvre des partenaires sociaux dans le cadre de futures négociations de Branche auprès des financeurs.

3 / Mobilité

L'année 2024 a été marquée par la promulgation de la loi « Bien Vieillir » le 8 avril 2024, dont l'article 20 prévoit que l'Etat, via la CNSA, verse une aide financière annuelle de 100 millions d'euros aux départements au bénéfice des structures de la BAD et destinée à la mobilité des salariés de l'aide à domicile.

En effet, ce fonds de dotation pour la mobilité des salariés de la Branche résulte de la mobilisation commune de l'USB-Domicile, dont Adédom, et ce dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, levier d'attractivité et de fidélisation des salariés.

Dans cette dynamique, un projet d'avenant pour une incitation au déploiement de flottes automobiles et de mobilités douces, ainsi qu'une augmentation des indemnités kilométriques a été amorcé, mais mis en suspens eu égard au contexte politique national.

Enfin, le versement de ce fonds conditionné à un décret d'application, a conduit à ce qu'une rencontre soit initiée par l'USB-Domicile, dont Adédom, auprès de la DGCS et à l'issue de laquelle cette dernière a donné son accord pour être associée à l'élaboration dudit décret.

4 / Complémentaire santé

En 2024, les organismes assureurs ont alerté les partenaires sociaux sur la situation du régime de prévoyance de Branche et la nécessité de négocier des mesures de redressement en raison de comptes de résultat déficitaires en 2023.

La Fédération, au sein de l'USB-Domicile, s'est fortement mobilisée face à la dérive du régime annoncée par les assureurs, dans un contexte de déremboursement de l'Assurance maladie à la charge éventuelle des assurances complémentaires (mutuelle).

Ainsi, les indicateurs tels que l'évolution des effectifs, des cotisations, des prestations, de la hausse présumée du PMSS ont été analysés tout au long de l'année, grâce aux données de l'Observatoire de Branche, dans l'objectif d'un meilleur pilotage du régime complémentaire santé de Branche.

La Fédération, au même titre que les autres partenaires sociaux, a donc considéré qu'il était nécessaire de faire évoluer les taux de cotisation du régime de couverture complémentaire conventionnel, en deçà de ceux demandés par les assureurs, afin de maintenir son équilibre dans la durée, préservant ainsi l'intérêt de toutes les parties prenantes et en particulier celui des salariés couverts et des employeurs.

Ces évolutions témoignent également de la volonté d'améliorer le niveau de prise en charge de certaines garanties des régimes de base et optionnels prévu par l'avenant n°60 et de l'engagement à renforcer le niveau de protection sociale des salariés, adaptés à leurs besoins.

Le combat se poursuit pour préserver au mieux la mutualisation de Branche, tout en garantissant un régime équilibré et pérenne.

17

5 / Accords de Branche

Prévention de l'usure professionnelle

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale du 14 avril 2023 a créé un Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPU) destiné au financement, par les employeurs, notamment d'actions de formation au bénéfice des salariés exposés aux facteurs de risques ergonomiques (port de charges lourdes, postures pénibles et vibrations mécaniques).

Pour permettre aux structures de la Branche de bénéficier des fonds FIPU, les partenaires sociaux ont mené une négociation en s'appuyant sur le référentiel pénibilité de la Branche pour répertorier les activités particulièrement exposées à ces risques ergonomiques.

Ainsi, un accord de Branche a été signé le 20 mars 2024, agréé en 2024 et applicable depuis le 24 juin.

Priorités triennales de la formation professionnelle

Les partenaires sociaux de la Branche ont engagé une négociation portant sur les priorités d'action en matière de formation professionnelle continue pour la période de 2024 à 2026 qui a abouti à la conclusion de l'[avenant n°63 du 20 mars 2024](#).

Cet avenant, agréé en 2024 et applicable du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, a pour but de poursuivre une politique active de professionnalisation des salariés, participant notamment à leur maintien dans l'emploi, à l'adaptation et au développement de leurs compétences.

Complémentaire santé

Comme évoqué, les partenaires sociaux ont souhaité faire évoluer le texte conventionnel relatif à la complémentaire santé.

C'est dans le contexte précité dans les combats de la Fédération que l'[avenant n°64 a été signé le 27 septembre 2024](#), agréé en 2024 et applicable à compter du 1er janvier 2025. Il permet aux structures qui le souhaitent de négocier des améliorations de leur couverture collective obligatoire, actualise la liste des cas de dispense d'affiliation à la complémentaire santé, en revanche augmente les taux de cotisation.

Congés de courte durée

Une erreur matérielle a été constatée dans l'avenant agréé n°62 du 8 décembre 2023 sur le nombre de jours de congés accordés en cas de décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié.

Ainsi, les partenaires sociaux ont engagé une négociation qui a abouti à la signature d'un [avenant 1 à l'avenant n°62 le 24 avril 2024](#), agréé en 2024 et applicable à compter du 24 juin 2024.

Mise à jour de la dénomination des IRP

Les partenaires sociaux ont engagé une négociation portant sur la révision de la CCN BAD afin de mettre en conformité avec le Code du travail les intitulés des instances représentatives du personnel.

L'[avenant n°65 a été signé le 8 octobre 2024](#) agréé en 2024 et applicable depuis le 27 décembre 2024.

Politique salariale

Dans un contexte d'anticipation de la hausse du SMIC au 1er novembre 2024, les partenaires sociaux ont engagé une négociation tout en maintenant le salaire minimum conventionnel au-dessus du SMIC.

Ainsi, l'[avenant n°66 signé le 8 octobre 2024](#) prévoit la majoration des coefficients de salaire de l'ensemble des emplois relevant des catégories Employés, TAM et Cadres à hauteur de 6 points.

Cet avenant constitue une première étape dans les négociations relatives à la politique salariale pour 2025. Il n'est pas applicable en 2024, dans l'attente de son agrément.

Remise du planning réalisé

Les modifications de planning en cours de mois ont conduit les partenaires sociaux de la Branche à négocier puis à conclure l'[avenant n°67 signé le 28 novembre 2024](#), qui clarifie les règles relatives à la remise du planning mensuel prévisionnel et prévoit la remise du planning mensuel réalisé, à la demande du salarié. Il n'est pas applicable en 2024, dans l'attente de son agrément.

6 / Adédom au sein du Collectif CSI Un combat pour le financement des centres de santé

18

Pour la troisième année consécutive, Adédom et les trois autres fédérations représentatives des Centres de santé Infirmiers (CSI) – ADMR, C3SI et UNA, au travers du Collectif CSI, se sont à nouveau mobilisées tout au long de l'année 2024 pour obtenir une nouvelle aide d'urgence pour les centres de santé infirmiers (CSI) relevant de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD), faute de mesures prises pour assurer leur pérennité économique.

Pour rappel, cette aide d'urgence permet de compenser les fonds avancés par les structures pour revaloriser les salaires de leurs professionnels, en application de différents avenants à cette convention collective.

Par arrêté du 29 novembre 2024 publié le 5 décembre 2024, le Gouvernement a enfin délégué des crédits exceptionnels à hauteur 11 millions d'euros.

Afin de dépasser les aides ponctuelles et de mettre en place un financement qui permette aux CSI de remplir leur mission de santé publique sans dépendre d'une conjoncture politique incertaine, le Collectif CSI a poursuivi sa réflexion, en parallèle de sa mobilisation, autour de la pérennité économique des Centres de Santé Infirmiers en se rencontrant régulièrement.

La forte mobilisation de la Fédération sur ce sujet, qui n'a jamais faibli depuis plus de trois ans, se poursuit encore en 2025 afin d'obtenir non seulement une nouvelle aide d'urgence, mais surtout des réponses aux problématiques structurelles rencontrées par les centres.

Remontée des problématiques aux instances nationales

Face aux défis persistants rencontrés par les SAAD Familles, Adédom a poursuivi son travail d'interpellation des acteurs institutionnels. Plusieurs axes de plaidoyer ont été priorisés :

- **Avec la CNAF** : Les difficultés liées aux contrôles CAF ont été recensées et transmises, afin d'harmoniser les procédures et d'introduire davantage de souplesse, en cohérence avec la réalité des interventions.
- **Avec la DGCS** : La fédération a alerté sur les restrictions de financement imposées par certains Conseils départementaux, qui impactent directement les interventions.
- **Avec le cabinet de la Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite Enfance** : Dans le cadre d'un entretien avec Mme Christèle GAUTIER, Conseillère de Mme Agnès CANAYER, Adédom a porté la voix des SAAD Familles en présentant une vision globale des enjeux du secteur.

La Fédération a réaffirmé l'importance d'un soutien adapté pour garantir la pérennité des services d'accompagnement des familles et a relayé plusieurs sujets prioritaires : la diminution des financements alloués via le Fonds National d'Action Sociale (FNAS), le tarif plafond des Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AES) insuffisant pour couvrir les coûts réels des interventions, l'impact du sous financement de l'avenant 43.

Adédom maintient son engagement dans un dialogue permanent avec les institutions, afin de garantir une reconnaissance pleine et entière des SAAD Familles dans les politiques publiques de soutien à la parentalité.

Adédom poursuit son engagement et ses actions de plaidoyer pour que les SAAD Familles soient pleinement reconnus et soutenus dans leur mission d'accompagnement préventif auprès des familles.



CENTRES DE SANTÉ INFIRMIERS

19



UN SERVICE, DES EXPERTISES SUR LES MÉTIERS DU DOMICILE

Le service « Activités du domicile » réunit les activités soins et santé, aide et accompagnement, famille et qualité au sein d'une même unité.

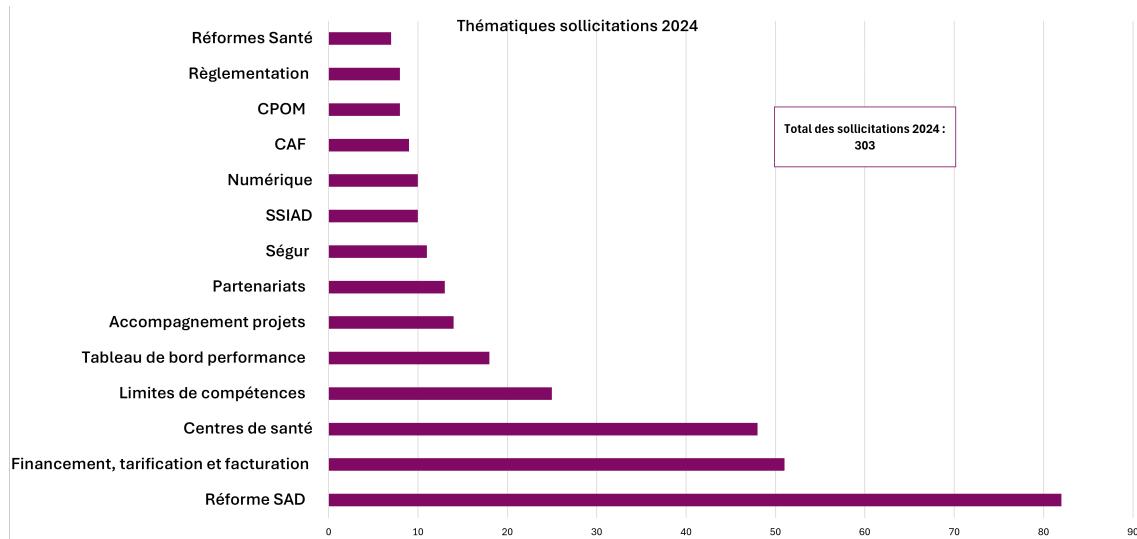
En 2024, le service s'est mobilisé sur toutes les spécificités des adhérents : le domicile, la santé, le soin, l'aide et l'accompagnement, les familles, les accueils de jour et les plateformes de répit avec pour objectif la défense des services, la qualité de vie des personnes accompagnées et le soutien aux professionnels.

Si chaque activité a sa propre actualité, le service Activités du domicile partage une approche organisationnelle similaire. Cette cohérence dans l'organisation permet d'assurer une synergie entre les différentes expertises.

20

1 / LE SERVICE ACTIVITES DU DOMICILE ET LE RESEAU

Le service Activités du domicile s'attache, au quotidien, à soutenir et à accompagner les adhérents du réseau dans leurs interrogations. Cet appui prend diverses formes et se traduit notamment par les réponses apportées à leurs sollicitations, la rédaction de notes, la veille réglementaire et juridique communiquée par le biais de la Newsletter, la création de nombreux supports d'information, outils et modèles intégrés et régulièrement mis à jour dans le Centre de ressources fédéral ou encore l'animation de « visio du lundi » thématiques.



Plusieurs enquêtes et questionnaires ont été diffusés au réseau afin d'obtenir des retours du terrain et défendre les intérêts de nos adhérents : enquête relative aux données d'activité des CSI, enquête relative à SIDOBA ou encore sur les logiciels métiers infirmiers en centres de santé.

Le service assure également une veille sur les appels à projets ou à manifestation d'intérêt et soutient les adhérents du réseau dans l'élaboration ou le suivi de leurs projets ainsi que le développement d'une activité nouvelle.

L'accompagnement du réseau prend aussi la forme de visites au sein des structures et de visio d'accueil des nouveaux adhérents.

En tant qu'adhérente du réseau UNIOPSS, la Fédération est en outre représentée par le service activités du domicile au sein des différentes commissions.

Le service Activités du domicile intervient également dans les réunions des délégations territoriales afin d'échanger sur les actualités nationales et présenter les grandes réformes en cours.

Paroles d'adhérent

Nous avons demandé à Jean-Claude Garcia, directeur d'Orialys, de nous partager son expérience en tant qu'adhérent de la Fédération mais aussi en tant que membre de la commission PA-PH :

Vous sollicitez régulièrement le service aide et accompagnement de la fédération, quels sont les principaux sujets sur lesquels vous nous interrogez ? Comment le service vous accompagne-t-il dans vos réflexions ?

Le service m'aide sur des aspects juridiques tout au long de l'année notamment sur le champ de compétences des intervenantes. Des questions autour de la sécurisation des pratiques professionnelles ont été posées au service et travaillées de concert.

Le service est important dans la traduction opérationnelle des politiques publiques des PA et des PH vivant à domicile mais aussi dans nos réflexions autour de problématiques éthiques ainsi que dans notre stratégie relative à la réforme des SAD.

Le service a également alimenté nos réflexions de transformation de l'organisation du travail pour aller vers des équipes responsables (projet COMETES)

Quels sont, selon vous, les apports concrets de votre participation aux travaux de la commission ?

Les commissions sont aussi pour moi un espace d'échanges entre structures adhérentes et de partages d'expérience qui peuvent orienter ou influer nos décisions. Ma participation aux commissions me plaît car elle me permet de prendre de la hauteur, de sortir la tête du guidon et d'essayer d'influer sur les politiques publiques ou sur des positions fédérales qui soient représentatives des adhérents.

Quelle plus-value percevez-vous dans l'accompagnement de la Fédération ?

Un service au fait de l'actualité nationale de par ses contacts réguliers avec l'administration, les services de la CNAV, de la CNAF,...

Un espace de réflexion pour adopter des positions représentatives des adhérents

Mais aussi une newsletter riche d'actualités importantes pour le directeur afin de rester au fait de l'évolution des politiques ou des documents de qualité : je pense notamment à la trame de projet de service qui m'a permis d'actualiser celui d'ORIALYS.

Dialogue avec les Éditeurs de Logiciels

Au cours de l'année 2024, le service Activités du domicile a dialogué avec les éditeurs de logiciels métiers pour faciliter la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires par les structures.

Nous avons notamment échangé sur le suivi de la mise en conformité avec les exigences du Ségur du numérique et la finalisation des dispositifs SONS, œuvré pour l'automatisation du tableau de bord de l'ANAP et le déploiement technique au niveau des territoires des heures de lien social, et alerté les éditeurs sur la nécessité de prévoir rapidement l'interopérabilité avec SIDOBA.

2 / ORGANISATION DE JOURNÉES NATIONALES THÉMATIQUES

Pendant l'année 2024, le service Activités du domicile a animé deux journées nationales thématiques.

Journée nationale SAAD Familles 9 avril 2024

La Journée nationale SAAD Familles s'est tenue au FIAP Paris, réunissant les professionnels de l'aide et de l'accompagnement des familles autour des enjeux actuels des SAAD Familles.

La matinée a débuté par l'intervention de Jean-François Boutrou, psychologue, sur l'importance de l'accompagnement des familles par une TISF durant les 1000 premiers jours de l'enfant. Elle s'est poursuivie avec la présentation de l'Étoile de Progression des Familles par Émeline Stievenart (Atelier de l'Impact) et Lucie Désarbre (Adédom), appuyée par le témoignage de Benoît Colin (A Domicile 45). L'après-midi a donné lieu à deux ateliers : l'un sur la diversification des services aux familles, animé par Philippe Hanen, membre de la Commission Enfance Familles, l'autre sur l'impact du référentiel HAS et la préparation à l'évaluation, animé par Frédérique Perrin, Responsable qualité Adédom.

21



Le questionnaire de retour d'expérience a permis aux participants de formuler des recommandations à destination des pouvoirs publics, notamment sur le renforcement des financements pour les actions de prévention, et l'inclusion proactive des TISF dans les dispositifs d'accompagnement à l'enfance.



Journée Nationale des CSI 18 octobre 2024

La journée nationale des centres de santé infirmiers (CSI) et des centres de santé pluridisciplinaires (CSP) s'est tenue au FIAP, réunissant des acteurs clés du secteur autour du thème « Les centres de santé : de la prévention et un ancrage territorial fort ».

Les discussions ont mis en lumière le rôle essentiel des centres de santé dans la stratégie d'accès à la prévention et à la promotion de la santé. Une table ronde autour du dispositif « Mon bilan prévention » a permis d'explorer les opportunités de développement de l'activité des centres de santé, avec des intervenants de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les présentations d'initiatives locales ont enrichi les échanges.

L'après-midi a été dédiée à l'engagement des centres de santé et des patients sur leur territoire, en soulignant la dynamique à consolider entre ces deux parties.

22

La journée s'est conclue par un retour sur l'avis du conseil pour l'engagement des usagers de la HAS, soulignant l'importance d'impliquer les usagers dans les centres de santé.

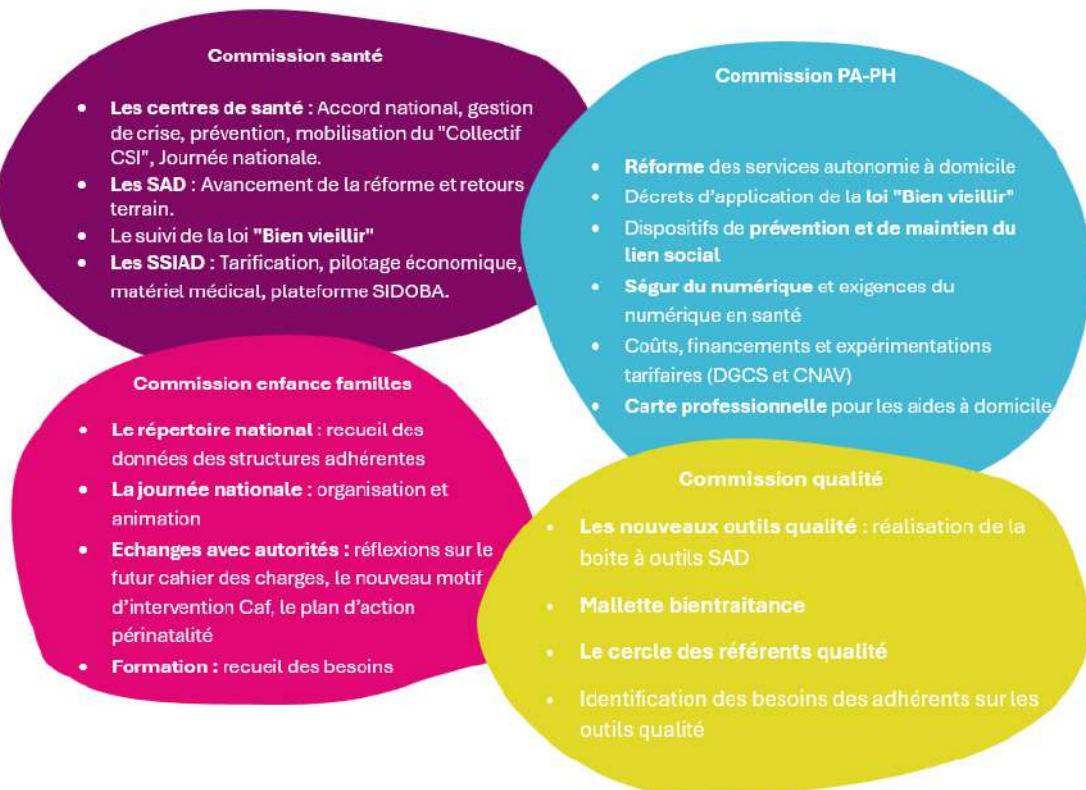
Cet événement a permis de renforcer les liens entre les différents acteurs et de promouvoir une approche collaborative au service de la santé territoriale.



3/ NOS 4 COMMISSIONS FEDERALES ACTIVES

Le service pilote plusieurs commissions. Elles sont composées d'un administrateur référent, d'au moins un professionnel de l'équipe fédérale et de directeurs ou de cadres de structures. Elles contribuent à définir les positions stratégiques d'Adédom.

Les commissions se sont mobilisées pour :



4/ REFORME DES SERVICES AUTONOMIE DU DOMICILE

Engagée en 2022, cette réforme entraîne une mutation importante des secteurs de l'aide et du soin à domicile afin de les structurer vers un accompagnement coordonné et renforcé sur la prévention, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement et le repérage des fragilités. Le décret du 13 juillet 2023 puis la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, dite loi « Bien Vieillir », ont fixé ou redéfini les contours de cette transformation.

Pour accompagner les structures dans cette évolution et porter la voix du réseau, le service Activités du domicile a, au cours de l'année passée :

- Contribué aux différents groupes de travail nationaux pilotés par la DGCS ;
- Participé aux délégations territoriales afin d'acculturer le réseau aux évolutions législatives ;
- Rédigé un ensemble de documents permettant au réseau de s'approprier les enjeux de la réforme et de s'adapter aux obligations réglementaires ;
- Répondu aux sollicitations et questionnements des adhérents.

En outre, dans le cadre du programme FAIRe, le service Activités du domicile a co-piloté l'axe 1 : « Accompagnement à la transformation en services autonomie à domicile ». Divers accompagnements aux formats différents ont ainsi pu être proposés.

5/ NOS ACTIONS PAR ACTIVITÉ

Enfance/Familles

En 2024, la Fédération Adédom a consolidé son action en faveur des SAAD Familles à travers un accompagnement renforcé, marqué par le recrutement d'une nouvelle Conseillère Technique Enfance-Familles et le renouvellement du partenariat avec la CNAF. Trois axes stratégiques ont structuré cette dynamique :

1. **L'animation du réseau** afin de favoriser la mutualisation des pratiques et l'émergence de solutions adaptées aux défis rencontrés par les structures. Un temps fort a été la mise en visibilité d'une association membre, qui a partagé son expérience et valorisé son travail dans le journal Vie de Famille (automne 2024). Cette initiative s'inscrit dans une volonté de mieux faire connaître les SAAD Familles.
2. **L'accompagnement des structures en difficulté**, en leur fournissant un soutien méthodologique et opérationnel.

3. **L'animation du réseau des Ambassadrices de l'Étoile de Progression des Familles**, pour structurer la mesure d'impact et renforcer la reconnaissance du travail des intervenants.

Le Répertoire national des SAAD Familles : un outil stratégique

L'un des projets les plus innovants portés en 2024 par la Commission Enfance Familles a été la création du **Répertoire national des SAAD Familles**, un outil visant à :

- o **Offrir une cartographie détaillée** des structures et de leurs champs d'intervention.
- o **Faciliter la comparaison des modèles d'organisation** et renforcer la capacité des structures à négocier sur leur territoire.
- o **Mettre en valeur les initiatives innovantes** déployées au sein du réseau, favorisant ainsi l'essaimage des bonnes pratiques. Le répertoire sera mutualisé en 2025, ouvrant la voie à une utilisation optimisée des ressources.

L'accompagnement des associations en difficulté

De nombreuses structures rencontrent des difficultés et doivent repenser leur modèle économique, notamment par la diversification de leurs activités ou la recherche de financements complémentaires. Les priorités portent sur les ressources humaines et l'organisation interne, la gestion économique et financière, la stratégie de développement et la communication, ainsi que le recrutement et la fidélisation des équipes (QVT).

Dans ce contexte, la Fédération a accompagné ses adhérents : appui à la gestion des difficultés, remontée des alertes auprès des pouvoirs publics, élaboration de bilans économiques et de plans de communication, soutien juridique, et réflexion sur les partenariats et les mutualisations.

Programme Ambassadrices de l'Étoile de Progression des Familles

L'Étoile de Progression des Familles est un outil d'évaluation et de suivi permettant d'objectiver l'impact des interventions des SAAD Familles sur l'autonomie et le bien-être des familles accompagnées. Ce programme repose sur une dynamique participative, impliquant directement les professionnels et les familles dans une approche coconstruite de l'accompagnement.

En 2024, Adédom a consolidé le réseau des Ambassadrices de l'Étoile de Progression. Les échanges ont permis d'assurer une montée en compétence des ambassadrices (intervenantes et coordinatrices de service) dans l'usage de l'Étoile et du logiciel Star Online. Ces moments ont favorisé une meilleure assimilation de l'outil au sein des structures grâce à des transferts de savoir-faire et à la capitalisation des pratiques.



Aide et Accompagnement PA-PH/ Services à la personne (SAP)

L'année 2024 a été riche pour le service Activités du domicile et son volet aide et accompagnement PA-PH. Nous avons suivi et relayé auprès des adhérents du réseau l'avancée des réformes en cours et tenté d'anticiper les évolutions à venir, tout en soutenant nos adhérents dans la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires (réforme SAD, tableau de bord de la performance, CPOM...) et en favorisant les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques. Nous avons en parallèle au travers de nos interactions avec les pouvoirs publics, continué d'œuvrer pour un secteur de l'aide à domicile plus reconnu, en mettant l'accent sur la qualité des services et le bien-être des bénéficiaires.

Contribution aux réflexions autour de l'expérimentation de nouvelles modalités de financement du volet aide des SAD

24

L'expérimentation inscrite à l'article 21 de la loi Bien vieillir publiée au JO du 8 avril 2024, prévoyant de nouvelles modalités de financement des SAD, au titre de leurs prestations aide et accompagnement, visait notamment à remplacer tout ou partie du financement horaire par un financement global ou forfaitaire pouvant intégrer des éléments populationnels. Le décret d'application n° 2024-754 du 7 juillet 2024 a permis le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par la CNSA le 8 août 2024. Cependant, seul un département s'est porté volontaire, ce qui a conduit à l'abandon de l'expérimentation.

Adédom avait alerté les autorités sur les difficultés liées à cette initiative, notamment le fait de déployer cette expérimentation à enveloppe financière constante, sans prendre en compte les coûts induits par la réforme SAD menée en parallèle. La Fédération a recommandé pour les réflexions à venir une convergence des modèles de tarification des activités d'aide et de soins.

Première campagne de collecte de données pour les services d'aide et d'accompagnement dans le cadre du tableau de bord de la Performance de l'ATIH

Au cours de l'été 2024, les SAD-SAAD PA-PH ont dû renseigner le tableau de bord de la performance, rendu obligatoire par l'arrêté du 29 mai 2024. Ce tableau, conçu par l'ANAP et mis en œuvre par l'ATIH, a été déployé pour améliorer la connaissance du secteur en collectant des données sur l'offre, les ressources humaines, les finances, les systèmes d'information et le développement durable.

Cependant, cette première campagne a soulevé de nombreuses difficultés en pratique pour les services, notamment du fait d'un timing très contraint pendant la période estivale, de problématiques techniques et d'un certain nombre d'indicateurs inadaptés aux services à domicile.

Le service Activités du domicile d'Adédom a donc assuré une permanence au cours de l'été 2024 pour accompagner les structures adhérentes dans cette première campagne de collecte de données. Le service a également obtenu des délais supplémentaires et a relayé les difficultés des structures auprès de la DGCS. Les indicateurs inadaptés aux activités du domicile et les problèmes liés aux structures ayant plusieurs FINESS géographiques ont été communiqués : des ajustements devraient ainsi pouvoir être apportés pour la prochaine campagne.

Participation aux réflexions sur l'Enquête Nationale de Coûts et travaux de la Commission PA-PH

L'Enquête Nationale de Coûts (ENC), lancée fin novembre 2024 par la CNSA, la DGCS et l'ATIH, vise à collecter des données représentatives sur les coûts des services d'aide et d'accompagnement auprès de 400 à 500 structures volontaires, avec un soutien financier et technique. Le service activité du domicile d'Adédom a activement contribué aux groupes de travail initiés par la CNSA et la DGCS sur le sujet afin de valoriser les spécificités des structures du réseau et a constitué en parallèle, au sein de la Commission PA-PH, un Groupe de Travail interne pour réfléchir aux coûts et à la tarification, afin d'être proactif sur ces sujets et en mesure de proposer des solutions adaptées aux défis économiques du secteur.

Le GT s'est dans un premier temps attelé à identifier les besoins des structures du réseau en matière d'indicateurs de référence afin de faciliter le pilotage et le dialogue de gestion avec les financeurs du territoire. Le GT a ensuite élaboré un outil pour collecter des informations sur le ratio entre le temps rémunéré et le temps facturé, révélant un pourcentage moyen de 76% de temps facturable, homogène malgré l'hétérogénéité des structures. Les travaux se sont également concentrés sur la décomposition des coûts des prestations d'aide à domicile, afin de mieux comprendre les leviers d'optimisation des coûts et d'envisager de nouveaux modèles de tarification adaptés aux réalités des structures du réseau.

Carte Professionnelle des Aides à Domicile

En application de l'article 19 de la loi Bien vieillir, le décret n°2024-1246 relatif à la carte professionnelle des aides à domicile est entré en vigueur le 1er janvier 2025. La Fédération a participé à une réunion organisée par la DGCS le 14 novembre 2024 en amont de la publication du décret, au cours de laquelle nous avons pu saluer la concrétisation de cette carte qui contribue à reconnaître et valoriser les compétences des professionnels intervenant au domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et facilite leur identification par l'ensemble des acteurs et bénéficiaires.

Ce fut également l'occasion d'insister sur la nécessité d'une mise en œuvre simple pour les directeurs de structure et équitable pour les salariés. Nous avons, à ce titre, demandé à ce que le dispositif soit également ouvert aux Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF).

Qualité

A partir de la mi-février 2024 et jusque fin mai, la commission qualité s'est réunie tous les 15 jours en visio pour travailler sur le référentiel HAS d'évaluation de la qualité des Etablissements et Services et ainsi réaliser la mallette Bientraitance qui a été présentée à Pau lors du congrès Adédom Pau 2024. Cette démarche d'évaluation portée par la HAS vise prioritairement à permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique de qualité au sein des structures et à promouvoir une démarche porteuse de sens.

La Fédération a mis tout en œuvre pour faciliter cette démarche auprès des associations du réseau par le biais de formations et la création d'un cercle des référents qualité le tout soutenu par le programme FAIRe en lien avec la CNSA.

Soins/Santé

Adédom : une Fédération de nouveau reconnue représentative des Centres de Santé !

A la suite de la publication au Journal Officiel du 25 août 2024 de l'avis relatif à l'enquête de représentativité pour les organisations syndicales nationales représentant les Centres de Soins Infirmiers et représentant les Centres de Soins Médicaux, dentaires et polyvalent, la Fédération Adédom a présenté une demande aux fins de reconnaissance de sa représentativité.

Par courrier du 9 décembre 2024, la Direction de la Sécurité Sociale a confirmé que la Fédération était toujours considérée comme organisation représentative. Cette reconnaissance permet à la Fédération de poursuivre sa mobilisation en faveur de la défense des intérêts des centres du réseau.

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la tarification des SSIAD

Au cours de l'année écoulée, la Fédération a poursuivi son engagement dans le suivi de la mise en œuvre de la réforme de la tarification des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD).

Dans ce cadre, plusieurs réunions en inter-fédérations ont été organisées afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur et d'harmoniser les démarches à entreprendre.

Plusieurs demandes de mise en place d'un groupe de suivi ont régulièrement été formulées auprès de la CNSA et de la DGCS. Si ce groupe de suivi de la mise en œuvre de la réforme n'a été convoqué qu'en fin d'année 2024, la Fédération s'est saisie de cette occasion pour faire remonter les difficultés rencontrées, au nombre desquelles figurent notamment le système d'information mis en place par la CNSA pour le recueil des données (SIDOBA) ou encore l'incertitude résultant des réclamations d'indus sur le petit matériel médical issu de la liste des prestations et petit matériel médical.

Au travers de ces actions, la Fédération souhaite garantir la mise en œuvre efficace et adaptée de la réforme, au plus près des besoins du réseau.

Préparation à l'ouverture des négociations de l'Accord National des Centres de Santé

Dans le cadre du renouvellement de l'Accord national des Centres de Santé annoncé en 2025, la Fédération a mené une réflexion sur l'ensemble de l'année 2024 avec les membres du Regroupement National des Organismes Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS) sur les sujets relevant du modèle économique.

Trois axes de travail ont dessiné le triangle dans lequel doit se résoudre le déficit structurel des centres de santé : l'Accord National à travers sa simplification, l'enrichissement des missions attendues des centres de santé, la valorisation de la structure comme cadre dans lequel les 2 autres axes se réalisent.

Les travaux de l'IGAS sur les CSI en 2022 et ceux sur les Centres de Santé pluriprofessionnels en 2024 sont venus consolider l'orientation de ces réflexions et les renforcer de deux dimensions pratiques et concrètes : celles de l'accompagnement et des nouveaux modes de rémunération ouverts par les expérimentations article 51 de la LFSS 2018.

Aux côtés du RNOGCS, la Fédération reste déterminée à assurer un développement pérenne au modèle des Centres de Santé dans le paysage sanitaire.

25



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

DEJÀ **10 ANS** DE PARTENARIAT AVEC
LA FONDATION JM BRUNEAU EN SOUTIEN
AUX INITIATIVES DE NOS **ADHÉRENTS**



26

La Fondation JM Bruneau agit dans le champ des solidarités et de l'action sociale. En étroite collaboration avec les programmes de la Fondation de France, elle intervient selon des axes variés tels que l'aide aux personnes âgées et handicapées, l'insertion et l'emploi, le logement, mais aussi l'enfance et la santé des jeunes. En 2024, pour la 10ème année consécutive, la Fondation JM Bruneau soutient les adhérents de la Fédération Adédom en soutenant les projets émergents qui répondent aux besoins actuels des personnes vulnérables.

La Fondation JM Bruneau accompagne particulièrement les associations engagées dans des projets innovants notamment les organisations en équipes autonomes et responsables. Les associations qui ont été soutenues en 2023 sur ce sujet, ont pu également soumettre un dossier en 2024. Pour 2024, ce sont à nouveau 120 000 € qui ont été mobilisés pour l'ensemble des adhérents Adédom.

1. Suivi du Fonds JM Bruneau en 2024

Cette année, les structures ont eu la possibilité de déposer leur dossier tout au long de l'année, jusqu'au 31 octobre. Le comité Bruneau s'est réuni 4 fois en 2024 pour examiner les demandes de financement : 04 avril, 1er juillet, 16 septembre et 5 novembre.

Des critères de sélection établis en amont permettent au Comité Bruneau de statuer de manière équitable sur les dossiers. Après avoir été validés en comité, les dossiers sont soumis à la Fondation JM Bruneau pour un avis consultatif. La Fédération est à la disposition des associations pour les renseigner sur les critères d'éligibilité, la construction des dossiers, le processus de sélection et les attributions de subventions.

2. Montant des subventions et thèmes des projets

En 2024, 17 projets ont été soumis et tous ont reçu un financement. Parmi eux, 5 étaient axés sur la transformation en équipes autonomes et responsables, ou visaient à poursuivre cette transformation. Le soutien total s'élève à 116 000 € pour les associations. La subvention moyenne par projet est de 8 615 €. En raison de l'attention particulière portée aux projets de transformation en équipes autonomes, les critères de validité pour les projets ont été ajustés permettant ainsi à une structure de présenter plusieurs années consécutives un projet de transformation managériale.



	Projets de transformation en équipes autonomes	Autres projets
Projets avec co-financement	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de 10 000 € maximum	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de 7000 € maximum
Projets sans co-financement	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de 7 000 € maximum	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de 5000 € maximum

*Projets équipes autonomes et responsables

** Projets hors équipes autonomes et responsables

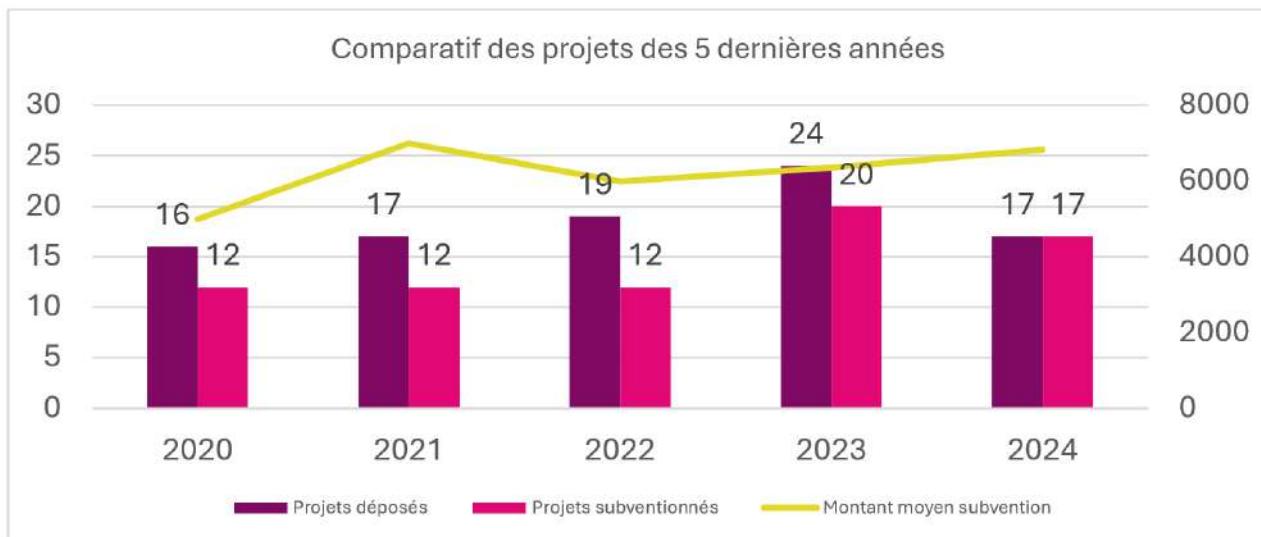
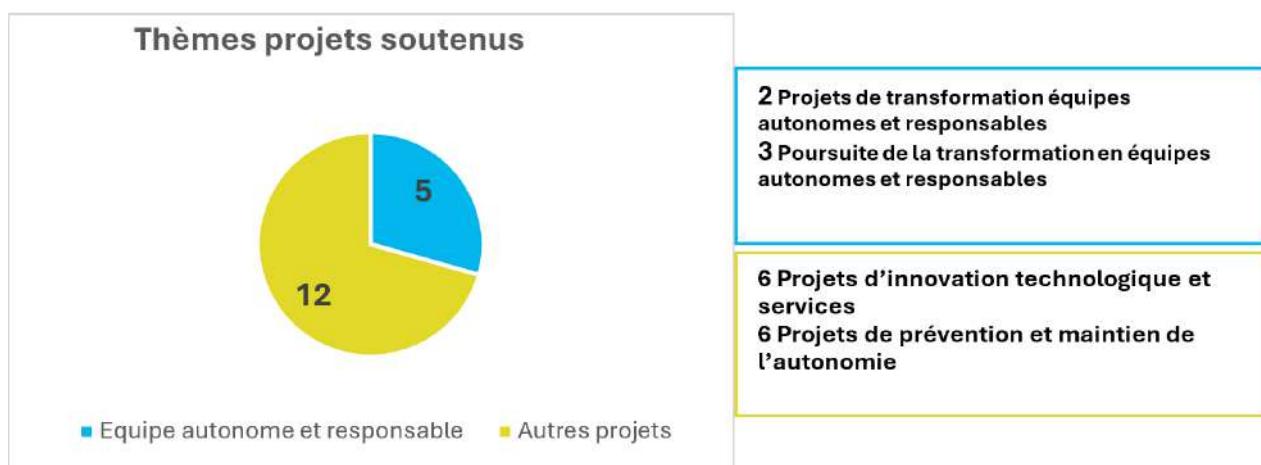
Quelques sujets des projets autres que les équipes autonomes :

- Moderniser la communication externe et promouvoir l'aide apportée par les TISF à domicile
- La santé par la nutrition
- Acquisition de véhicules automobiles durables
- Extension d'une structure d'accueil de jour
- Projet de transition énergétique durable et numérique (acquisition de vélos, matériel informatique et climatiseur afin de servir le projet)
- Projet de mise en place d'un dispositif d'intervention en prévention spécialisée de pré-adolescents
- Acquisition d'un station mobile de télémédecine
- Projets de moments conviviaux pour rompre l'isolement des bénéficiaires
- Acquisition d'une borne mélo à titre de divertissement et d'outil de lutte à l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans
- Formation des intervenants à domicile pour prévenir les situations d'incurie au domicile des bénéficiaires.

Accompagnement des adhérents sur les projets de transformation en équipes autonomes et responsables

En 2024, l'enjeu d'accompagnement sur les transformations en équipes autonomes reste encore très présent. Un certain nombre de structures s'interrogent sur la mise en place d'équipes : coûts, impact pour les responsables de secteur, accompagnement, formation... Des visios sont proposées aux dirigeants pour échanger et partager le retour d'expériences de structures déjà sensibilisées au sujet.

27



CHAQUE JOUR, AUX CÔTÉS DES ADHÉRENTS

ACCOMPAGNEMENT EMPLOI FORMATION

La Fédération accompagne ses adhérents dans leur gestion de la politique de formation professionnelle et leur pratique de développement des compétences des salariés.

28

Cet accompagnement se traduit par la diffusion de notes réglementaires sur l'actualité de la formation professionnelle, le partage des informations sur les évolutions de financements, la dispense de conseils sur le pilotage des outils et dispositifs de formation répondant à leurs besoins, outre les réponses aux sollicitations directes.

Ces différents supports de communication ont permis d'informer le réseau sur les critères de financement, les sujets de Branche en cours en matière d'emploi formation, mais également des possibilités de financement au travers de dispositifs ponctuels à l'instar du Fond National dit FNE.

Coopération Adédom-France Travail

Les projets de déclinaison locale de la Convention Nationale Adédom-France Travail, signée en 2023, ont débuté en 2024.

Ainsi, dans le cadre de la semaine des métiers de l'aide et du soin organisée par France travail, Emmanuella Saint Clair, en sa qualité de déléguée territoriale, a signé le 25 avril 2024 cette convention pour la Guadeloupe. Il s'agit de la première convention du réseau Adédom à l'échelle d'un territoire.

Le 8 novembre 2024, la Fédération était présente aux côtés de Frédéric Dupin pour la signature d'une convention pour le département du Cher.

L'objectif de ces partenariats régionaux est de créer un environnement plus favorable à l'emploi en travaillant à l'échelle locale tout en tenant compte des réalités territoriales.

Ces partenariats permettent également aux associations, en lien avec les agences France Travail, d'avoir accès aux ressources et outils mais aussi d'accueillir les services de France Travail aux spécificités de nos métiers, aux enjeux de notre secteur.

A cet égard, France Travail a réaffirmé son engagement pour un accompagnement des associations en recherche de solutions de recrutement facilitées.

Ces opportunités collaboratives représentent un pas de plus pour attirer et former les talents indispensables au secteur de l'aide à domicile en mettant en lumière les métiers du secteur tout en s'appuyant sur l'offre de services renouvelée de France Travail.

Certaines associations du réseau ont d'ailleurs bâti des parcours d'intégration avec l'aide des dispositifs de France Travail qui visent à faire monter en compétences des demandeurs d'emploi.

L'ambition, à terme, serait ainsi de mutualiser ces pratiques et d'agir de manière uniforme sur l'ensemble du territoire en formalisant d'autres conventions.

Côté Branche

La Fédération contribue par son engagement aux travaux de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle. Celle-ci poursuit le déploiement de travaux paritaires de Branche, avec l'appui technique de l'OPCO Unification et de cabinets d'études.

Des réflexions communes ont été menées sur les enjeux emploi-formation notamment en matière d'attractivité des métiers, d'intégration, de qualification et de fidélisation des salariés.

Ainsi, l'année 2024 a vu se poursuivre l'expérimentation des ambassadeurs métiers, la promotion de l'Action de Formation en Situation de Travail intégration des nouveaux salariés, (AFEST INS) à travers trois webinaires présentés durant le mois de décembre 2024. En lien avec la refonte du site internet de Branche, une actualisation de tous les documents relatifs aux sujets emploi-formation a été réalisée. Enfin, des travaux de sécurisation des parcours et de fidélisation des salariés ont également débuté au cours de cette année tel le projet de lutte contre l'illettrisme ou encore l'observatoire de Branche sur la QVCT.



ACCOMPAGNEMENT

FONCTION EMPLOYEUR

En 2024, le Service juridique Fonction Employeur a été sollicité sur les thèmes récurrents, ainsi que sur l'actualité législative, jurisprudentielle et conventionnelle.

I. Relations individuelles de travail

Les sujets habituels instruits portent sur les questions relatives à l'embauche (la période d'essai et sa rupture, le recrutement d'un salarié étranger, le contenu du contrat de travail, l'inscription sur le registre unique du personnel et les conditions du recours au CDD et du versement de la prime de précarité) et sur l'application de l'avenant n°43/2020 de la CCN BAD.

Des sollicitations portent également sur l'accueil de stagiaires et des apprentis : contenu de la convention de stage, montant de la gratification de stage et des salaires des apprentis et salariés recrutés en contrat de professionnalisation, le statut des apprentis dans la structure d'accueil et la possibilité pour les stagiaires de bénéficier de titres-restaurants et des activités sociales et culturelles du CSE.

- Exécution du contrat de travail

Les questions soulevées portent notamment sur la mise à disposition de salariés entre structures, l'articulation entre le repos obligatoire du code du travail et les repos stipulées par la CCN BAD, la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires, la convention de forfait jours, les astreintes et la modulation du temps de travail en application de l'accord de Branche du 30 mars 2006.

- **Rémunération**, attribution de primes, dont la prime de partage de la valeur, et les primes destinées à récompenser l'investissement des salariés.

- **Mise à disposition d'un véhicule** appartenant à la structure ou sur les modalités d'utilisation du véhicule personnel à des fins professionnelles. Ainsi, les sujets portent sur la souscription de l'assurance, les notes de service et avenants au contrat de travail, le secteur géographique d'intervention et de manière générale l'application de l'avenant n°36/2017 relatif aux déplacements professionnels.

- **Mise en place de la télégestion**, la vidéosurveillance des salariés, la distinction entre changement des conditions de travail et modification du contrat de travail restent des sujets de réflexion, ainsi que ceux relatifs aux absences, à la discipline et à la rupture du contrat de travail.

- **Absence du salarié**, les sollicitations sont majoritairement liées à l'état de santé, précisément aux visites médicales, aux avis et préconisations du médecin du travail et aux procédures d'aménagement, de reprise en temps partiel thérapeutique, de reclassement ou de licenciement pour inaptitude.

- **Pouvoir disciplinaire de l'employeur**, des questions sont soulevées sur le non-respect du contrat de travail et du règlement intérieur (inexécution des tâches, neutralité professionnelle, non-respect du planning, absences injustifiées, abandon de poste).

- **Procédure disciplinaire**, les différents modes de rupture (licenciement, rupture conventionnelle, fin anticipée du CDD, retraite, présomption de démission), le préavis et la remise des documents de fin de contrat ont également fait l'objet d'un accompagnement soutenu des adhérents.

II. Le volet protection sociale

Les sollicitations ont trait aux règles d'indemnisation des arrêts de travail, à l'incapacité et à l'invalidité. Quant à la complémentaire santé, les sujets concernaient notamment la hausse des cotisations, les dispenses d'affiliation, ainsi que l'amélioration du régime obligatoire et/ou de certaines garanties.

29

Enfin, à la marge, nous avons abordé le thème de l'activité partielle des salariés et également sur la responsabilité de l'employeur, notamment la gestion des risques dans le cadre des déplacements professionnels (accident de la route) et les dommages causés au domicile du bénéficiaire (contrat de prestation de service).

En parallèle, nous avons été amenés à répondre aux questions relatives à l'accomplissement de la journée de solidarité, à la prise des congés payés annuels, aux congés sans soldes (congé de proche aidant), aux congés de courte durée (suite à l'agrément de l'avenant n°62/2023) et à l'absence liée à la maternité (congés, autorisation d'absence pour examens...).

- Les congés payés

Cette année 2024 a été marquée par la loi « DDADUE » du 22 avril 2024, entrée en vigueur le 24 avril 2024 avec un effet rétroactif au 1er décembre 2009, votée à la suite de la jurisprudence de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 sur l'acquisition de congés payés durant les arrêts maladie.

- Cette **nouvelle réglementation**, introduite par l'article 37 de la loi « DDADUE », implique pour les employeurs une refonte dans la gestion des absences, des règles supplémentaires pour les services paie et un impact financier conséquent pour les structures de la Branche.

Dans ce cadre, les questions ont ainsi porté sur le calcul des congés payés durant l'arrêt maladie, le sort des congés acquis de manière rétroactive sur plusieurs années, la gestion des réclamations de salariés et l'application des règles de report.

II. Relations collectives de travail

Les demandes ont habituellement eu pour objet : les élections professionnelles du CSE et l'établissement du procès-verbal de carence, l'utilisation et la mutualisation des heures de délégation, ainsi que le statut protecteur des salariés élus et mandatés.

Des demandes ont également porté sur l'égalité professionnelle dans le cadre des NAO, notamment sur l'index y afférent et le cadre des contrôles de l'inspection du travail.

III. Service mandataire

A la marge, des questions sont traitées sur des sujets relatifs au service mandataire (modalités de mise en place, particulier employeur).

IV. Droit associatif

Les sollicitations portent sur la distinction entre une association d'utilité publique et d'intérêt général, le régime de la délégation de pouvoirs, la possibilité de recueillir des dons, la modification et l'interprétation des statuts, le rôle des instances (ex : conseil

ADÉDOM FORMATION

En 2024, **Adédom Formation** a poursuivi sa mission de professionnalisation des acteurs du secteur de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile, et en particulier des adhérents de la Fédération Adédom. En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, Adédom Formation conçoit et anime des formations adaptées aux besoins du réseau et aux évolutions du secteur.

Une offre de formation au plus près des réalités du terrain

L'année a été marquée par une diversification des formats (présentiel, classes virtuelles, learning-game) et une actualisation régulière des contenus pour répondre aux enjeux émergents :

- Management et pilotage stratégique avec la mise en place de pratiques innovantes dans le secteur telles que les équipes autonomes
- Réglementation et politiques publiques du secteur médico-social avec en ligne de mire la préparation à la réforme des Services autonomie à domicile

COMMUNICATION

Visibilité interne/externe auprès des adhérents

L'un des temps forts de l'année 2024 pour le service communication a été l'organisation du Congrès national à Pau. Rendez-vous incontournable pour les associations adhérentes, cet événement a été une réussite tant sur le fond que sur la forme.

Au-delà du congrès, le service communication a également été mobilisé pour accompagner les événements territoriaux et nationaux tout au long de l'année : Journées de la réforme SAD, journées des Directrices, Directeurs et Responsables de services ou réunions de délégations territoriales, le service communication est sollicité pour l'élaboration et l'organisation logistique de ces événements.

En parallèle, le service communication a poursuivi son enga-

gement aux côtés des adhérents en leur offrant un accompagnement personnalisé. Le service répond aux sollicitations en mettant à leur disposition des outils pratiques, des conseils stratégiques et un appui sur mesure.

V. Notes d'actualité

Plusieurs notes ont été diffusées sur le Centre de Ressources Fédérales (CRF) de la Fédération et notamment sur les congés payés (loi DDADUE), les motifs et la procédure de licenciement économique individuel ainsi que sur la vidéosurveillance au domicile des bénéficiaires.

De même, un **webinaire** a été organisé en juillet 2024 au sujet de la loi « DDADUE » afin de répondre aux interrogations des structures en sus des réponses aux sollicitations et note d'actualité.

• Développement des compétences relationnelles et psychosociales

• Professionnalisation toujours plus importante via la diversification de l'offre de Cycle de professionnalisation à destination des activités PA/PH et familles

Des chiffres en progression

Adédom Formation a organisé en 2024 :

- 140 sessions de formation à destination des structures adhérentes
- 1323 stagiaires formés sur l'ensemble du territoire national

Une dynamique d'évolution continue

L'année 2024 a également été l'occasion de renforcer :

- Le partenariat avec les structures du réseau dans la co-construction de parcours sur mesure
- La capitalisation des retours d'expérience pour améliorer en continu les dispositifs proposés
- L'intégration de thématiques prospectives comme l'éthique et l'innovation organisationnelle



REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES



31



FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE





La fédération du domicile

ADEDOM fédération nationale

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

Tél. : 01 40 84 68 68 - contact@adedom.fr

www.adedom.fr - : @FedeAdedom - : Adédom